





En pratique : après un prologue consistant en une course d'orientation (chasse au trésor) à proximité du départ, les concurrents partiront sur un circuit balisé à pied ou en VTT pour une distance d'environ 3km au cours duquel ils pourront effectuer des activités : tir à l'arc, escalade, sport boules, course d'orientation... Des distances supplémentaires pourront être effectuées en cas de pénalité sur certaines épreuves. Aucune activité n'est obligatoire.

Départ par vagues à choisir au moment de l'inscription : 10h ou 10h15

### **3-2) Un Raid Loisir accessible dès 9 ans**

Il se déroule par équipe dont la composition est libre avec un adulte au minimum (majeur à la date de l'épreuve) et d'autres personnes adultes ou enfants nés en 2015 et avant.

Pour le raid loisir : il s'agira des mêmes activités mais sur une distance d'environ 10km (400m de dénivelé) à effectuer obligatoirement en VTT

Départ par vagues à choisir au moment de l'inscription : 9h30 ou 9h45

### **3-3) Conditions générales**

Pour tous les raids un capitaine est désigné parmi les membres de l'équipe comme étant l'interlocuteur de l'organisation et le destinataire de tous les courriers relatifs à l'épreuve.

Les activités s'enchaînent sur un parcours balisé à partir du lieu de départ. Les déplacements balisés se font en VTT (raid loisir et découverte) ou à pied (raid découverte) pour atteindre les différents lieux d'activités.

Au moment du retrait des dossards, un roadbook faisant mention du règlement spécifique de chaque activité est distribué aux équipes ainsi qu'une carte et un carton de contrôle pour les activités.

Chaque équipe doit être au complet lors des points de contrôles, des changements d'activités et à l'arrivée.

Toutes les épreuves sont facultatives et une libre gestion de l'effort doit être prévue par les équipes.



Pour tous les circuits, les activités seront clôturées 12h. Si des concurrents se trouvent encore sur les parcours il devront rejoindre l'arrivée en suivant l'itinéraire sans réaliser les éventuelles activités restantes.

Il n'y a pas de classement établi.

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'adulte majeur de l'équipe.

Pour tous les parcours, les concurrents qui abandonnent doivent remettre leurs dossards sur la ligne d'arrivée ou aux signaleurs auxquels ils déclarent leur abandon.

#### **4) Inscriptions et accueil des participants**

**4-1)** Les inscriptions se font uniquement par internet avec paiement en ligne sécurisé sur le site **www.eybens.fr** et sur place le jour de l'épreuve avec majoration du tarif.

Le nombre d'équipes est limité.

**4-2)** Les inscriptions sont possibles du 1er mai au 20 septembre 2024 minuit par internet, et avec un supplément le jour de l'épreuve s'il reste des places disponibles.

**4-3)** L'inscription s'effectue individuellement pour les raids.



**4-4) Les droits d'inscriptions sont les suivants :**

Intitulé	catégorie	Tarifs* du 01/05/2024 au 31/08/24	Tarifs* du 01/09/2024 au 20/09/2024	Tarifs* sur place le 22/09/2024
<b>Raid découverte</b>	Nés en 2008 et après	3 €	4 €	6 €
	Nés en 2007 et avant	5 €	6 €	8 €
<b>Raid Loisir</b>	Nés en 2008 et après	4 €	5 €	7 €
	Nés en 2007 et avant	8 €	9 €	11 €

\* des frais d'inscription en ligne supplémentaires sont à régler par les participants au moment du paiement

**Le tarif comprend : l'organisation logistique, l'encadrement des activités, la sécurité**

**4-5) Justificatifs à fournir lors de l'inscription en ligne ou sur place lors du retrait des dossards :**

- au moment du règlement : un justificatif d'identité pour bénéficier du tarif réduit
- au retrait des dossards : un justificatif d'identité

**l'adulte (s) accompagnant (s) est (-ont) responsable (s) de l'équipe.**



Lors de l'inscription, chaque équipe doit choisir une vague de départ (9h30 ou 9h45 pour le raid loisir/10 ou 10h15 pour le raid découverte. Les dossards peuvent être récupérés jusqu'à 15' avant le départ de chaque vague.

### **5) Modification / Annulation**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit de modifier, d'annuler les épreuves, ou d'y mettre fin à tout instant, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

Les participants en sont prévenus par tous moyens possibles, et ils doivent alors se conformer strictement aux directives des Organisateurs.

Demande d'annulation : Tout dossier reçu ne peut donner lieu à aucun remboursement. En cas de blessure sur présentation d'un certificat médical au moins 7 jours avant l'échéance, l'inscription est renouvelée pour l'édition suivante.

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas de vol.

### **6) Assurance et responsabilité**

Les organisateurs et les concurrents sont couverts en responsabilité civile par une police souscrite auprès de AREAS DOMMAGES – 47-49RUE DE MIROMESNIL - 75008 PARIS – N° 0R204875. Toutefois l'organisation attire l'attention des participants sur l'intérêt d'être couvert par une assurance individuel accident en rapport avec la nature et la durée des épreuves.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.



## **7) Équipement à prévoir**

Les concurrents d'une même équipe doivent, si possible, courir dans une tenue uniforme et porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible sur la poitrine. Le choix de la tenue vestimentaire et des chaussures est laissé à l'appréciation des concurrents sous réserve qu'elle respecte le matériel obligatoire.

- Pour le raid loisir : VTT obligatoire en bon état de marche avec du nécessaire de réparation et un casque homologué / personne.

- Pour tous :

Matériel préconisé : sacs avec de l'eau et des denrées alimentaires, casquette, coupe vent et veste de pluie si nécessaire.

Matériel fourni par l'organisation :

- 1 dossard par personne
- 1 roadbook avec l'extrait du règlement
- Matériel spécifique lié aux activités (arcs, matériel escalade...)

## **8) Sécurité, secours et esprit sportif**

**8-1)** les concurrents s'engagent par leur inscription à respecter les consignes de sécurité énoncées par le présent règlement.

**8-2)** la gendarmerie et les signaleurs sont seuls habilités à réglementer les traversées de routes. Les concurrents devront se plier aux impératifs qui pourraient en découler.

**8-3)** tout concurrent s'engage à porter assistance ou secours à tout concurrent qui lui en fait la demande.



**8-4)** dans le cas où il ne pourrait pas intervenir pour des questions de distance ou d'incompétence à porter secours, le concurrent s'engage à prévenir immédiatement le premier concurrent, signaleur ou les secours rencontrés sur le parcours.

**8-5)** les concurrents s'engagent également à adopter une attitude respectueuse de l'environnement et des parcours qui leur sont proposés : ils doivent éviter le bruit excessif, le rejet de déchets et les dégradations de toute sorte. Tout contrevenant sera disqualifié par l'organisation.

### **9) Droits à Image**

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

### **10) Données personnelles**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6/01/1978 les concurrents disposent d'un droit d'accès à leurs données personnelles. Par l'intermédiaire de l'organisation, les concurrents peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

### **11) Conditions générales**

Tout concurrent s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.